

VILLE DE CESTAS



CENTRE COMMUNALE  
D'ACTION SOCIALE  
Tél. : 05.56.78.84.82

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 8

NOMBRE DE VOTANTS : 10

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin à 11h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le mercredi 7 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse BINET, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mesdames BINET – REMIGI – FERRARO – POUDENS  
Messieurs FOUCAUD – FLEURIOT – VIGNES – DARNAUDERY

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PILLET à Mme BINET  
M. PUJO à Mme REMIGI

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur DUCOUT  
Mesdames MOREIRA et ACQUIER

La convocation du Conseil d'Administration a été affichée au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la réunion du 04 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 13 JUIN 2023**

N°3/2

**OBJET : TARIFICATION DE LA RESTAURATION POUR LE MOIS DE JUILLET -  
AUTORISATION**

Madame la Vice-Présidente expose,

La fourniture des repas des restaurants des résidences autonomie est assurée par la cuisine centrale de la commune de Cestas.

Des travaux étant programmés, la cuisine centrale sera fermée pendant tout le mois de juillet. La fourniture des repas sera assurée, pendant cette période par la cuisine centrale de Canéjan.

Toutefois, elle ne pourra pas être assurée dans des conditions identiques (une entrée et un dessert en moins).

Il vous est donc proposé d'adapter la tarification des usagers pendant cette période :

QF		Tarif repas en €	Tarif juillet en €
1 personne	1 couple		
De 0,01 à 962	De 0.01 à 1 493	1.49	1
963 à 1 165	1 494 à 1 855	3.03	1,80
1 166 à 1 326	1 856 à 2 014	4.53	2,72
Au-delà de 1 327	Au-delà de 2 015	6.15	3,69

Le repas au tarif invité passera à 4,86 €.

Ce barème est valable pour tout le mois de juillet 2023. A compter du 1<sup>er</sup> août, les tarifs appliqués seront conformes à la délibération n°1/16 du 21 mars 2023.

**Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- Adopte les tarifs pour le mois de juillet 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président de séance



Maryse BINET

Le Président du CCAS,  
Maire de CESTAS



Pierre DUCOUT

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 13 JUIIN 2023**

N°3/3

**OBJET : CREATION DE POSTE - AUTORISATION**

Madame la Vice-Présidente expose,

Dans le cadre de l'organisation des services, il vous est proposé de créer :

- un poste d'adjoint administratif ( il s'agit du poste de gestionnaire du dispositif d'aides sociales en remplacement du poste de conseillère en économie sociale et familiale).

**Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- Fait siennes les conclusions du rapporteur
- Autorise la création d'un poste d'adjoint administratif

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président de séance



Maryse BINET

Le Président du CCAS,  
Maire de CESTAS



Pierre DUCOUT